DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
Centre Communal d'Action Sociale de Valréas

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE VALREAS

Séance du 19 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 11 **Date de la convocation : 13/10/2022**
Présents : 8

L'an Deux Mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes – MALLET, SERVAN, GENESTON, GAGNIERE, FOURNOL, MARY, JUGE - M – DELERUE
Étaient excusés : Mme DOUX, - MM. ADRIEN, GRUTER
Pouvoirs :
Absents :

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

N° 17/2022 : CONVENTION DE FACTURATION DES DEPENSES ENGAGEES POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE FRANCE SERVICES ENTRE LE CCAS ET LA COMMUNE DE VALREAS
Rapporteur : Mme Dominique MALLET

Considérant que l' « Espace France Services » est porté, administrativement, juridiquement et financièrement, par le CCAS de Valréas ;

Considérant que le besoin d'un local adapté à l'exercice des missions et à la fréquentation de France Service ;

Considérant que la Commune de Valréas a conclu une convention d'occupation pour un local sis 35 rue de l'Hôtel de Ville à VALREAS (84600) dont les caractéristiques correspondent parfaitement aux obligations du cahier des charges des Espaces France Service ;

Considérant que les coûts inhérents à l'utilisation du local sont pris en charge par l'occupant et donc la Commune de Valréas ;

Considérant que la convention a pour objet de fixer les modalités financières de facturation au CCAS.

L'exposé du rapporteur entendu,
Le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la convention de financement avec la mairie de Valréas pour l'année 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, la Vice-présidente du CCAS par délégation à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Vote : Unanimité Pour : 8

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour le Président du CCAS,
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Dominique MALLET

Acte rendu exécutoire dès
Sa réception en Préfecture le :
Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le :

Centre Communal d'Action Sociale VILLE DE VALRÉAS 84600 VAUCLUSE